

● ● ● Finances – Plumergat

Le compte administratif 2018 est le document comptable qui rend compte de l'exécution du budget de l'année écoulée. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil municipal du 25 février 2019.

Le budget d'une collectivité se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. **Pour 2018, les dépenses réelles de fonctionnement de notre commune s'élèvent à 2 419 668 .**

Voici schématiquement les dépenses de fonctionnement de la commune pour 100 € :

Services généraux mairie	25 €
Enseignement	25 €
Aménagements & environnement	16 €
Enfance et solidarité	10,50 €
Sport & jeunesse	9 €
Remboursement de la dette	7,50 €
Culture et animations	4,50 €
Service d'incendie	2,50 €

Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en hausse et s'élèvent pour 2018 à 2 986 033

Recettes de fonctionnement pour 100 €

Fiscalité directe locale (impôts locaux), attribution compensation AQTA et droits de mutation	47,50 €
Dotations Etat, du département, subventions diverses, etc...	38 €
Produits des services (participations familles restaurant scolaire, ALSH, locations...)	11 €
Produits exceptionnels (dont vente de terrains)	3,50 €

Finances – Plumergat ●●●

Versement à la section investissement : 400 000 €

Il s'agit du montant de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, versé à la section d'investissement, permettant de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Impôts : pas d'augmentation en 2019

Pour mémoire, les taux d'imposition sont les suivants :
 - Taxe d'habitation : 16,74 %
 - Foncier Bâti : 20,13 %
 - Foncier Non Bâti : 41,01 %
 Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2012.

Malgré la constance des taux d'imposition, les administrés constateront éventuellement une hausse de leurs impôts locaux, car les bases sur lesquelles ces taxes sont calculées évoluent de 2,10 %. Cette évolution est imposée par l'État et vient compenser un certain nombre de mesures prises par le Gouvernement et impactant les dépenses des collectivités (hausse du point d'indice, transfert de compétences, etc...).

Les principaux investissements réalisés ces dernières années :

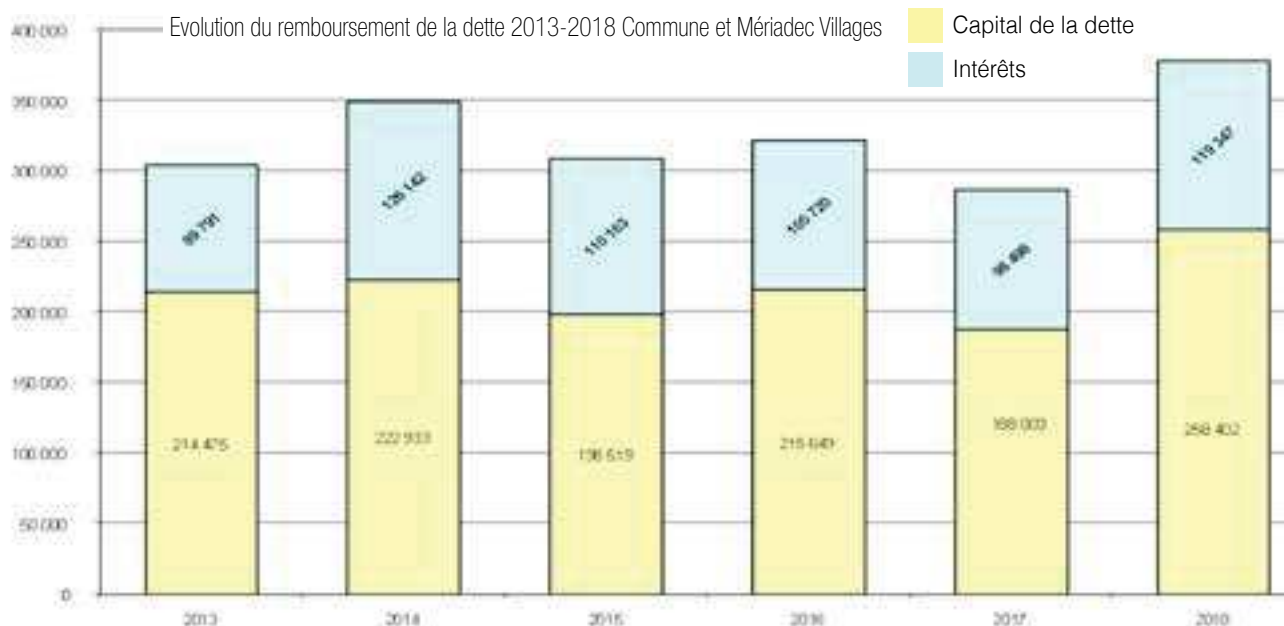
Total des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice	2015 314 430 €	2016 794 191 €	2017 446 298 €	2018 731 271 €	Prévisions 2019 :
Dont principales dépenses :					
Médiathèque			51 414 €	46 680 €	900 000 €
Réserves foncières			125 862 €	2 482 €	249 000 €
Véhicule services techniques municipaux				19 853 €	25 000 €
Mairie annexe de Mériadec			9 865 €	240 086 €	
Travaux de voirie et panneaux signalisation	182 284 €	107 618 €	140 613 €	234 806 €	198 000 €
Rénovation éclairage public et réseaux		34 047 €		16 172 €	
Acquisition tracteur, épaveuse, désherbeurs mécaniques		152 413 €			
Toilettes publiques, terrain multisport		184 000 €			
Agrandissement columbarium Mériadec		8 283 €			
Mise aux normes accessibilité bâtiments		25 491 €	2 584 €		
Mobilier et matériel pour divers services	27 430 €	27 710 €	15 707 €	82 449 €	48 000 €
Matériel informatique, VPI écoles	10 436 €	16 370 €	39 839 €	20 646 €	56 000 €
Travaux clocher église Saint Thuriau	10 331 €	204 627 €	28 312 €		
Travaux différents bâtiments municipaux		256 254 €	3 400 €	27 212 €	52 000 €

Le niveau d'endettement

L'encours de la dette s'élève au 1er janvier 2019 à 1 601 907 € et devrait s'élever au 1er janvier 2019 à 1 465 999 €.

A ce jour, moins de 3 ans seraient nécessaires à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin.

Compte tenu du marché bancaire et des taux historiquement bas, le Conseil municipal a décidé de rembourser deux prêts par anticipation en avril 2018. Le gain financier engendré par cette opération s'élève à 123 097 € (sur la durée résiduelle des prêts).



En intégrant l'encours de la dette porté par le syndicat Mériadec Villages – section Plumergat, l'encours par habitant au 1er janvier 2019 s'élève à 689 € par habitant. La situation financière de la commune est donc tout à fait saine. Malgré cela, compte tenu du contexte de rigueur budgétaire im-

posé par l'Etat aux collectivités territoriales (baisse des dotations accompagnée d'un transfert de charges telles que l'instruction du droit des sols), une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement doit plus que jamais continuer d'être la règle.